

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le six juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 29 mai 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Françoise RIVET, Maire.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19**

**PRESENTS**: Mme RIVET, M. FOUR, M. BATTEL, Mme DE CUYPER, M. LAUBARY, Mme ZRAK, Mme BATTEL, Mme LAFARGE, Mme MAZAUD, Mme PARNIERE, M. QUEYREIX, Mme MADIEUX, M. CHANGION, Mme RUBY-MONTEIL, et M. LEROY.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION**: Mme DUPRAT M. LAFARGE, M. FERARD, M. AMODEO

**SECRETAIRE** : Mme RUBY-MONTEIL

**OBJET : DELIBERATION N°2024/035 – REVERSEMENT SUBVENTION PROJET CULTURELLE ECOLE**

Madame la Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'école a présenté un projet d'éducation artistique et culturelle en juin dernier dans le cadre de l'appel à projet conjoint DRAC/Education nationale.

La commission a attribué une subvention de 1000€ à Monsieur Yann Fastier, auteur intervenant dans l'école. Malheureusement, au moment de remplir le dossier administratif pour percevoir la subvention, M. Fastier nous a indiqué ne pas avoir de numéro de Siret.

Or, à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) de Nouvelle-Aquitaine, il est impossible de verser une subvention sans ce numéro.

⇒ *Le conseil municipal décide à l'unanimité :*

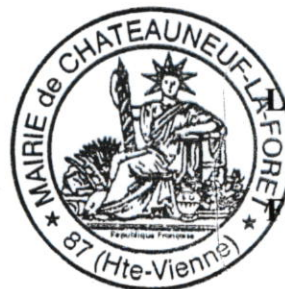
**D'autoriser** Madame la maire à percevoir cette subvention de 1000 euros, puis de la reverser à Monsieur Fastier

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait en mairie, le 06/06/2024.



La Maire,

Françoise RIVET